

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} MARS 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. CLERC donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – S. LABROUSSE donne pouvoir à M. VILLEGER – C. MECHAIN donne pouvoir à C. FULPIN -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M. CLERC – K. GAI – S. LABROUSSE - C. MECHAIN. – P. ORMECHE – E. RAMBEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: S. HIBON-MINET

OBJET : PLAN NATIONAL NUTRITION SANTE – CONVENTION POUR FORMATION

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT que la commune de Châteauneuf fait partie des villes réseau dans le cadre du Plan National Nutrition Santé depuis mai 2015.

CONSIDÉRANT que des formations sont nécessaires pour la bonne mise en œuvre de ce dispositif.

CONSIDÉRANT qu'une formation est proposée pour les agents de la restauration sur une durée de 2 jours en octobre 2017.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer une convention pour autoriser les agents à participer à cette formation.

Entendu les explications du maire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 21 VOIX POUR** :

- Autorise le Maire à signer la convention de formation professionnelle

Dit que la dépense sera inscrite au budget communal 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE